

Le 25 octobre 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 25 octobre 2010 à 18h30 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 18h30.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-320-10-10

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajout :

3a) Engagement du Conseil municipal : emprunt pour la construction du Centre de personnes autonomes « Pavillon André Darveau »

SM-321-10-10

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 297-00-2010-E : DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL : ADJUDICATION PAR BILLETS À LA SUITE
DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE

par sa résolution numéro SM-313-10-10, la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engageait, en date du 12 octobre 2010, à effectuer un emprunt d'un montant de 615 000,\$ auprès de Financement-Québec dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (le « Programme ») ;

EN CONSÉQUENCE ;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières accepte l'offre qui lui est faite de Financement-Québec pour son emprunt de 615 000,\$ dans le cadre du Programme, réalisé en vertu du règlement d'emprunt numéro 297-00-2010-E.

QUE cet emprunt soit effectué au pair, en date du 1^{er} novembre 2010, pour un terme de 20 ans, au taux de 3.5% avec 19 remboursements annuels égaux et consécutifs de capital et d'intérêts confondus de 43 272,06 \$ et un dernier remboursement de 43 272,12 \$.

QUE demande soit faite au ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

QUE pour les fins de la réalisation de l'emprunt, la convention de prêt, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, à intervenir avec Financement-Québec soit approuvée.

QUE le Maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer la convention de prêt précitée ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'emprunt.

SM-322-10-10

**ENGAGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL : EMPRUNT POUR
LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE PERSONNES
AUTONOMES « PAVILLON ANDRÉ DARVEAU »**

CONSIDÉRANT que la construction du Centre de personnes autonomes « Pavillon André Darveau » est estimé à 3 600 000,\$ pour un projet de 26 logements;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal veut démontrer l'intérêt qu'il porte à la construction de ce dit centre à tous les intervenants à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil confirme son engagement à un prêt se situant entre 400 000,\$ et 450 000,\$ pour la construction du Centre de personnes autonomes « Pavillon André Darveau ».

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-323-10-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 18h55.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire